





Mineure en histoire de l'art

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-170-4-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en histoire de l'art
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	19.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Patricia Correa Romero, TGDE 514 343-6111, poste 3679
patricia.correa.romero@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

La mineure en histoire de l'art s'adresse aux étudiant·es qui souhaitent développer des connaissances de base sur l'histoire de l'art. Elle peut être combinée à une majeure dans une discipline connexe, telle que le cinéma, la philosophie, la littérature ou la communication. Elle peut également être combinée à deux autres mineures, dont, par exemple en cinéma, en études de jeux vidéo, en études autochtones, ou en études féministes, des genres et des sexualités. Le programme reflète les changements récents dans la discipline et promeut un dialogue productif entre pratique, histoire, et approches théoriques. Il offre des outils et des méthodes d'analyse en exposant les étudiant·es à une pluralité de formes de pensée dans la discipline afin d'acquérir des connaissances non seulement en histoire de l'art, mais aussi en interprétation et d'analyse d'œuvres d'arts visuels, tout en encourageant une réflexion critique par rapport à la culture en général. Ce programme d'un an (si effectué à plein temps) s'adresse également aux personnes désireuses de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine au confluent de l'histoire et de la culture.

Objectifs

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à différentes périodes, techniques artistiques et cadres théoriques. Outre quelques cours obligatoires, il offre à l'étudiant la flexibilité de privilégier l'étude du domaine qui les intéresse. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux personnes désireuses de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà de ceux-ci, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-crédation et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes. Combinée à une majeure ou à deux autres mineures, la mineure en histoire de l'art peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

Forces

- Des professeur-es reconnu-es spécialistes d'une période de l'histoire de l'art et de champs théoriques spécifiques.
- La possibilité de faire un stage ou de suivre certains cours *in situ* ou conçus autour d'un projet.
- La possibilité de faire des voyages culturels organisés par l'association étudiante.
- Des conférences et tables rondes pour vous familiariser avec la recherche et les mondes de l'art.
- La mise en avant des études culturelles, diasporiques, féministes, de genres, LGBTQ+, postcoloniales et décoloniales.
- Le seul programme en histoire de l'art au Québec qui consacre un bloc entier aux arts des Amériques.
- Une offre variée de cours pratiques (notamment en photographie, peinture, gravure, modélisation 3D, humanités numériques, stage et commissariat d'exposition).

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- CONSERVATEUR(-TRICE) DE MUSÉE
- CRITIQUE D'ART
- CRITIQUE LITTÉRAIRE
- HISTORIEN(NE) DE L'ART

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} mars 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} décembre 2022

Structure du programme (1-170-4-0)

Version 08 (A21)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0J	HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0J
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0J	HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0J
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0J	HAR 2075	Historiographie	3.0J
HAR 1145	L'œuvre d'art et ses récits	3.0J S			

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0J	ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0S
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0J	ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0J
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0	HAR 2261	L'histoire de l'art dans les collections	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0J	HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0J
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0	HAR 3340	Exposition d'art : Discours et pratiques	3.0

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0	HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0J
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0	HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0J
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0S	HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0S
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0J	HAR 2535	Le baroque	3.0J
HAR 1640	L'art contemporain	3.0	HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0J
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0J	HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0J
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0J	HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0J	HAR 3220	L'art actuel	3.0J
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0	HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0J	HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0	HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0J
HAR 1610	Américanités	3.0J	HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0S
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0	HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0J
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0J			

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0	HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0S	HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0J
HAR 1240	Le musée d'art	3.0S	HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0J
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0	HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0S	HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0	HAR 3450	Économie de l'art	3.0J
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0J	HAR 3550	L'art du témoignage	3.0J
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0	HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0S	HAR 3900	Art et théorie	3.0J

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0J	HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0J
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0S	HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0J
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0	HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0	HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0S	HAR 3405	Histoire d'un genre	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0J	JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0J

Bloc 72Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Histoire de l'art	Baccalauréat	90 crédits	1-170-1-0	Jour
Histoire de l'art	Majeure	60 crédits	1-170-2-0	Jour
Philosophie	Mineure	30 crédits	1-195-4-0	Jour Soir
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.